



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 15 décembre 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au cabinet de la mairesse et responsable des communications

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le Conseil, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents.

15-12-534 - 3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

15-12-535 - 4.1

ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ - EXERCICE FINANCIER 2016

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le Conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil adopte le budget pour l'exercice financier 2016 qui prévoit des revenus et des dépenses de 8 474 400 \$;

QUE le Conseil décrète que le budget adopté soit publié dans la prochaine édition du journal Ski-se-dit.

ADOPTÉE

15-12-536 - 4.2

ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

ATTENDU l'article 953.1 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 soit adopté au montant de 12 087 657 \$ dont 2 387 657 \$ pour l'année 2016;

QUE le Conseil décrète que le programme triennal des immobilisations adopté ou un document explicatif de celui-ci soit publié dans la prochaine édition du journal Ski-se-dit.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

15-12-537 - 4.3

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 699 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par madame la conseillère Manon Paquin lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2015;

ATTENDU QUE copie du présent règlement n'a pas été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, en fait la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 699 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2016;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

5

PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Préalablement à la période de questions, le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, souligne la grande contribution de madame Sylvie Ferron à la préparation du budget.

Un citoyen veut savoir si l'augmentation de 5% du budget est occupée par 75% de l'augmentation salariale? De telles augmentations sont-elles raisonnables pour une si petite municipalité? Allons-nous vers un agrandissement de l'hôtel de ville? Veut connaître la population actuelle de la Municipalité. Les gens qui pratiquent déjà le compostage domestique seront-ils obligés de composter avec la Municipalité?

Un citoyen veut savoir si la masse salariale inclut seulement les permanents, est-ce que cela inclut les contractuels et tous les salaires payés en remplacement de ceux qui sont en maladie? Les embauchés temporaires y sont-ils inclus? Pour le poste d'archiviste, est-ce que ce sera un poste permanent, puisque ce n'était pas spécifié? Pour les postes aux Travaux publics, seront-ils permanents? Où iront les résidus du compostage? Est-ce parce que les incitatifs à faire du compostage domestique ont échoués que la Municipalité se lance dans une campagne obligatoire de compostage? Pour la politique de la dette, notamment celle du Parc, quant à la ventilation sur le compte de taxes, sera-t-il possible de la faire? Veut comprendre pourquoi il ne serait pas possible de la faire?



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Une citoyenne veut savoir s'il y aura une suite avec les organismes consultés sur le travail et le mandat d'agent culturel? Pour les taxations d'aqueduc et d'égoût, qu'en est-il de la taxe spéciale pour l'égoût, ne comprend pas pourquoi si nous ne sommes pas desservis par l'égoût, nous avons à payer pour cette compensation? Pour le compostage, est-ce que ceux qui n'utilisent pas le bac municipal auront une diminution des coûts?

Un citoyen veut savoir si le 45 \$ pour les pompiers couvrira l'entièreté du coût de ce service avec la MRC?

15-12-538 - 6

LEVÉE DE LA SÉANCE

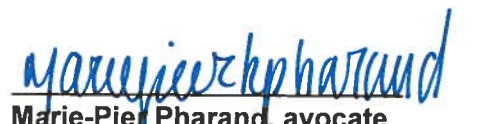
Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 15 décembre 2015 soit levée à 20 h 57.

ADOPTÉE


Nicole Davidson
Présidente d'assemblée


Nicole Davidson
Mairesse


Marie-Pier Pharand, avocate
Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe